

*Initiatives ministérielles*

Cette situation, je le répète, se produit dans toutes les régions du Canada. Elle touche les femmes qui habitent dans des appartements, ou encore dans des maisons luxueuses. Elle touche les femmes d'un bout à l'autre du Canada. Et ce n'est pas quelque chose que nous devrions tout simplement écarter du revers de la main ou prendre à la légère. Il s'agit-là d'un aspect important et dangereux du projet de loi, qui ne peut qu'aggraver la situation désespérée dans laquelle se trouvent déjà certaines femmes.

Je sais que le ministre est un homme compatissant. J'ai eu l'occasion de l'entendre à maintes reprises. Je sais que ces questions le touchent de près, mais je suis d'avis que le gouvernement, dans sa planification, n'a pas songé à cet aspect, aux conséquences de ce projet de loi.

J'abonde dans le même sens que le député de Kingston et les Îles. J'aurais aimé que le Sénat propose des amendements encore plus sévères. Les amendements qu'il propose sont assez raisonnables. Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement s'y oppose. Si je puis me permettre de l'interpréter, je dirais que le Sénat indexe cette mesure de récupération pour que le seuil de revenu indiqué ne tombe pas à 35 000 \$, en dollars d'aujourd'hui, dans dix ans d'ici. Soit dit en passant, je suis bien contente de voir que mes collègues du Nouveau Parti démocratique sont revenus à de meilleurs sentiments envers l'autre endroit. À cause de ce projet de loi, de plus en plus de gens perdront du terrain, de plus en plus de gens se retrouveront en sérieuses difficultés.

Les députés qui ont grandi à notre époque des allocations familiales ont tous des histoires à raconter à propos de l'usage que l'on faisait de cet argent à la maison. Je me souviens moi-même que ma mère, qui était veuve, se servait de mon allocation pour payer les assurances.

Je me souviens aussi d'autres amis dont les parents, avant la venue de l'assurance-maladie, utilisaient souvent les allocations familiales pour payer les verres correcteurs et les chaussures. Ce revenu assuré, même à l'époque où les allocations n'étaient que de 6 ou 8 \$ par mois, faisait toute la différence pour les familles qui n'étaient pas, à proprement parler, sous le seuil de la pauvreté. C'étaient des familles canadiennes ordinaires de la classe moyenne, comme celles qui gagnent 50 000 \$ en 1990.

En l'an 2 000, quel sera le seuil de la pauvreté si ce projet de loi est adopté, madame la Présidente? Je crois qu'il sera plus près de 35 000 \$ que de ce 50 000 \$.

On parle souvent des raisons à l'origine des programmes sociaux. En fait, ces programmes cadrent bien avec la mentalité canadienne, avec la raison d'être de notre pays.

La plupart d'entre nous, à l'exception peut-être de mes collègues de Nunatsiak et de Western Arctic et de mon collègue de l'Alberta qui n'est pas ici présentement, sont les descendants de gens qui sont venus au Canada pour améliorer leur sort. C'est pour cette raison qu'ils ont quitté l'Europe de l'Est, l'Europe de l'Ouest, la France et les îles britanniques. Nos ancêtres sont venus au Canada parce qu'ils voulaient un gouvernement qui respecte la justice, l'égalité et la démocratie.

Nous savions également que, malgré les possibilités offertes par le Canada, ce n'est pas tout le monde qui peut en tirer pleinement parti. Il y a des gens si empêtrés dans le cycle de la pauvreté qu'ils ne peuvent s'en sortir sans une aide massive. Il y a des gens qui, à cause d'autres difficultés socio-économiques, ne peuvent pas donner leur pleine mesure.

Par conséquent, c'est pour cette raison que, pendant la Grande Dépression, le gouvernement a déclaré que nous avions besoin de programmes d'aide sociale. Nous devions nous assurer que les personnes âgées et les familles avaient de quoi survivre.

Ce ne devait pas être, et ce ne l'a pas été depuis ma naissance, une mesure temporaire à écarter à cause d'impératifs économiques dans d'autres secteurs où le gouvernement assurait des services. Malheureusement, c'est la façon dont il traite actuellement les programmes sociaux.

Le premier ministre a dit que le principe de l'universalité était un dépôt sacré. C'est un triste jour pour le Canada si l'expression «dépôt sacré» a désormais perdu tout son sens.

Les Canadiens devraient pouvoir croire que les choses pour lesquelles ils ont aidé à lutter, auxquelles ils ont contribué au moyen de leurs impôts et de leur participation à l'édification de notre pays seront là pour eux et pour leurs enfants. Ce dépôt, sacré ou autre, n'était que du vent.